



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 33857

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des retraites agricoles. Le régime agricole est fortement déséquilibré, avec 2,5 retraités pour l'actif. Devant ce constat, le Gouvernement s'était engagé à participer à hauteur de 50 %. Cela n'est pas le cas pour 2003. Les agriculteurs cotisant à partir du 1er janvier à hauteur de 270 millions d'euros alors que pour cette même année l'État n'a apporté que 28 millions d'euros. De plus, la prestation aux retraités n'est servie qu'à partir du 1er avril 2003, à terme échu, ce qui ne fera que huit mensualités pour 2003. Il lui demande si des mesures sont envisagées afin de respecter les engagements du Gouvernement.

Texte de la réponse

La création d'un régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) pour les non-salariés agricoles constitue la traduction d'une forte demande de la profession agricole et s'inscrit dans la continuité de l'ensemble des mesures prises, depuis 1994, en faveur de la revalorisation des retraites agricoles. Les actuels retraités bénéficient du régime par l'attribution de droits gratuits, les actifs en s'acquittant d'une cotisation. En 2003, 435 000 chefs d'exploitation retraités ont perçu une pension du nouveau régime. Compte tenu du déséquilibre démographique de la profession agricole, le financement de la RCO est assuré par le produit des cotisations et par une participation financière de l'État, dont les modalités sont fixées en loi de finances. Cette participation financière s'est élevée à 28 millions d'euros en 2003. La loi de finances a fixé, pour 2004, la participation de l'État à 142 millions d'euros. Dans un contexte budgétaire difficile, ce montant traduit la priorité attachée par le Gouvernement au financement du régime de retraite complémentaire obligatoire.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33857

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1134

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6581